

**Compte-rendu de la séance de la  
Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement  
(CDTHE) du 4 décembre 2019**

Dans le cadre d'une séance de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement (CDTHE) de la Ville de Gatineau tenue aujourd'hui, les membres ont pu aborder deux sujets : le bannissement de certaines matières non-recyclables (comme les sacs de plastique, par exemple) ainsi qu'une stratégie d'inclusion de logement abordable dans des grands projets de développement. Ces discussions ont lieu en amont et mèneront à des recommandations qui chemineront vers le conseil municipal pour décision au cours de l'année 2020.

**Bannissement de certaines matières non-recyclables**

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la Ville de Gatineau prévoit la réglementation de certaines matières non-recyclables. Rappelons que le PGMR est une obligation du Gouvernement du Québec qui prévoit que les villes doivent atteindre certains objectifs de réduction des déchets (45% d'ici 2020). La commission s'est penchée notamment sur le bannissement des sacs de plastique à usage unique, le polystyrène (styromousse) et les bouteilles d'eau. Il s'agit du début de la réflexion sur ce sujet. Les prochains mois devront permettre d'évaluer les opportunités et communiquer avec les parties prenantes. Les citoyens sont invités à communiquer leurs préoccupations directement à la conseillère municipale, par courriel.

Citation de Maude Marquis-Bissonnette, conseillère municipale du district du Plateau et présidente de la CDTHE : «Les Gatinois et Gatinoises sont sollicités pour réduire leurs déchets. En bannissant certaines matières, on souhaite les aider à réduire les déchets qui seront destinés à leur bac de 120 litres, en plus évidemment de réduire les impacts sur la planète dans un contexte de changements climatiques.»

Quelques faits sur les matières qui ont fait l'objet de discussion à la commission

- Encore 40% des Québécois utilisent des sacs de plastique à usage unique lorsqu'ils font leurs achats courants selon un récent article paru dans La Presse;
- Plusieurs villes ont récemment banni les sacs d'emplettes en plastique, notamment les villes de Montréal et 78% des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- Le polystyrène (plastique no.6) est difficilement recyclable et ne peut être recyclé sur le territoire de la Ville de Gatineau. Il représente 7% des déchets ultimes des Gatinois et Gatinoises.
- Certains événements (comme des festivals) qui se produisent sur le territoire de la ville ont banni le polystyrène pour se tourner vers des matières recyclables ou compostables.
- Les bouteilles d'eau à usage unique ont un impact environnemental important dû au captage et traitement de l'eau en usine, à la fabrication des bouteilles de plastique, à l'embouteillage, au transport de l'eau vers des lieux de distribution et à l'élimination de la bouteille de plastique (transport, enfouissement, recyclage.)

**Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les grands projets de développement**

Par le projet de loi 122 et la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) adopté en 2017, le Gouvernement du Québec a permis aux villes d'exiger la réalisation de logement abordable, social ou familial dans le cadre de projets résidentiels privés. Le Schéma d'aménagement de la ville cible la construction de 10% de logements abordables dans les nouveaux projets d'envergure et la Politique d'habitation 2017-2021 vise la mise en place d'une stratégie d'inclusion de logements abordables.

La Ville de Gatineau souhaite ainsi emboîter le pas à la Ville de Montréal qui depuis 2005 prévoit des ententes avec les promoteurs privés. Celle-ci a ainsi réussi à introduire plus de 30% de logements abordables dans ses grands projets! Ces ententes peuvent viser l'inclusion de ce type de logements directement dans les projets, le versement d'une somme d'argent compensatoire, ou la cession d'un immeuble ou terrain en faveur d'une future construction. Il est à noter que cette pratique est déjà courante pour certains promoteurs immobiliers à Gatineau. La commission souhaite faire une recommandation au conseil municipal au cours de l'automne 2020.

Citation de Maude Marquis-Bissonnette : «Dans un contexte de pénurie de logements qui touche avant tout les moins nantis, il est essentiel de veiller à mettre en place des mécanismes durables pour s'assurer de l'accessibilité de notre marché immobilier. Cette stratégie d'inclusion en est une. Plusieurs villes à travers le Québec se saisissent actuellement de ces nouveaux pouvoirs. Les prochains mois nous permettront de travailler avec les acteurs en habitation pour mettre en place une stratégie d'inclusion qui convient à la réalité de Gatineau.»

**Contact** : Maude Marquis-Bissonnette, conseillère municipale  
819-210-3453 (cellulaire)  
marquisbissonnette.maude@gatineau.ca